

LETTRE DE CONSULTATION

I. CONTEXTE

Expertise France est l'agence française de coopération technique internationale. Elle a été créée par la loi du 7 juillet 2014 relative à la politique de développement et de solidarité internationale.

Elle conçoit et met en œuvre des projets qui renforcent durablement les politiques publiques dans les pays en développement et émergents. L'agence répond aux besoins d'expertise de pays partenaires dans les principaux domaines de l'action publique :

- Gouvernance démocratique, économique et financière ;
- Paix, stabilité et sécurité ;
- Climat, biodiversité et développement durable ;
- Santé et développement humain.

L'égalité de genre est aussi au cœur de son action, à travers son intégration dans tous les projets qu'elle met en œuvre

Dans ces domaines, Expertise France assure des missions d'ingénierie et de mise en œuvre de projets de renforcement des capacités, de mobilisation de l'expertise technique ainsi qu'une fonction d'ensemblier de projets faisant intervenir de l'expertise publique et des savoir-faire privés.

Expertise France intervient dans le cadre de passations de marchés publics financés par l'aide bilatérale française ou par des bailleurs de fonds internationaux. À partir d'une approche intégrée des politiques publiques, l'agence propose un large éventail d'interventions aux États partenaires, aux autorités locales et aux bailleurs multilatéraux ou européens.

Avec un chiffre d'affaires de 450 millions d'euros en 2024 et plus de 350 projets en cours dans 140 pays d'intervention, Expertise France est l'agence publique de référence de la coopération technique internationale française.

L'étendue des activités de l'Agence lui permet d'identifier toute la compétence et l'expérience dont dispose le système français afin de couvrir les besoins des pays partenaires, et de proposer une prestation complète et multidisciplinaire susceptible d'être adaptée aux besoins et aux attentes de ces partenaires.

Expertise France (EF) a mis en place, en République d'Haïti, une **Unité Support Projet (USP)**. Il s'agit d'une modalité de structuration de l'activité opérationnelle de l'agence sur le terrain qui mutualise certaines fonctions supports aux projets autour d'une équipe dédiée et appuie les projets dans leur mise en œuvre. L'USP est pilotée par un Coordinateur des fonctions transversales (CFT) qui dépend lui-même du Directeur pays pour l'activité de l'agence à Haïti.

EF, dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités à Haïti, est à la recherche d'un Cabinet d'Avocat possédant les ressources humaines et techniques nécessaires à l'accompagnement juridique constant, et à son alignement à l'égard de la législation nationale.

II. OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET DE CONTRAT

L'objet du projet de contrat porte sur la fourniture de services d'appui juridique au profit d'Expertise France telle que définie au cahier des charges (Caractéristiques techniques) joint au dossier de consultation.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET DE CONTRAT

Nature des prix	Prix global et forfaitaire
Délai de livraison maximal	12 mois renouvelables deux fois
Montant maximal de l'enveloppe financière	non précisée
Lieu d'exécution du contrat	République d'Haïti
Devise paiement	USD

III. CALENDRIER DE PASSATION

	DATE*	HEURE
Visite de site (le cas échéant)	Sans objet	Sans objet
Séance information (le cas échéant)	Sans objet	Sans objet
Date limite de remise des offres	16/11/2026	15:00 (heure de Paris)
Finalisation de l'analyse des offres	23/11/2026	-
Notification des attributions	25/11/2026	-
Signature du contrat	01/12/2026	-
Entrée en vigueur du contrat	14/12/2026	-

*Date prévisionnelle.

IV. PROCEDURE DE PASSATION

Le présent contrat est soumis au Code de la commande publique français (CCP) dans sa version en vigueur issue de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.

Il est passé par la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 au R. 2123-7 du CCP.

V. DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est envoyé par voie électronique au soumissionnaire et est constitué de :

- La présente lettre de consultation ;
- Le cahier des charges (caractéristiques techniques) ;
- Le formulaire de candidature ;
- La déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion ;
- La fiche d'identité tiers;

- L'annexe contractuelle portant définition et conditions de réalisation des opérations de traitement de données à caractère personnel pour le compte de l'autorité contractante ;
- Le modèle de contrat d'achat.

VI. PRESENTATION DES OFFRES

Les éléments de candidature, d'offre ainsi que toute correspondance et documents relatifs à la présente consultation doivent être rédigés en français.

A l'appui de leur offre, les candidats devront remettre un dossier constitué des documents suivants :

- Preuve d'enregistrement au registre des sociétés (k-bis ou équivalent) ;
- Preuves de la satisfaction aux obligations fiscales et sociales ;
- Preuves de 3 marchés comparables (avec attestations de bonne fin) ;
- Présentation et CV des juristes et/ou experts qui seront mobilisés dans le cadre de l'exécution de la présente mission conformément aux exigences du cahier des charges ;
- Le formulaire de candidature et ses annexes, la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion, à l'absence de conflit d'intérêt et la fiche d'identité tiers ;
- Le formulaire de vérification de conformité au RGPD joint, permettant de vérifier la mise en œuvre par le soumissionnaire de mesures techniques et organisationnelles appropriées, de sorte que le traitement soit conforme aux obligations réglementaires et légales en matière de protection des données (RGPD et loi Informatique et Libertés) et garantisse bien à cet égard la protection des droits de la personne concernée ;
- Le projet de contrat comprenant notamment l'offre financière du candidat, dûment renseigné, daté, signé ;
- Une offre technique, comprenant :
 - Une note technique montrant la compréhension de la mission et des appuis attendus et l'approche qui est proposée pour produire les livrables
 - Les CV détaillés des experts qui seront désignés pour l'exécution du contrat
- Une décomposition de l'offre financière présentée sous la forme d'un bordereau des quantités et des prix et basé sur les livrables à fournir (voir modèle de décomposition du prix).

Les documents demandés ci-dessus sont obligatoires. Leur absence entraîne la non-conformité de l'offre présentée et, de fait, son rejet.

La période de validité des offres remises est fixée à 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

VII. MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES

L'ensemble des documents exigés est à transmettre avant les dates et heure limites indiquées à l'article III. CALENDRIER DE PASSATION.

Pour accéder à l'espace de consultation du marché ou pour déposer leur pli, les soumissionnaires doivent se connecter à la Plateforme des Achats de l'Etat à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Dans la rubrique "Recherche d'une procédure restreinte" en bas de la page, ils devront renseigner les champs demandés à l'aide des informations suivantes :

- **Entité publique : Opérateurs de l'Etat**
- **Entité d'achat : OPERATEURS / EF - EXPERTISE FRANCE**
- **Référence : 26-MAPA-S267**
- **Code d'accès : XXXXXX à déterminer]**

La remise par voie dématérialisée est obligatoire. Toute remise par un autre moyen sera rejetée.

La procédure de dépôt des plis est détaillée sur le site www.marches-publics.gouv.fr.

Les soumissionnaires y trouveront notamment un « guide utilisateur » téléchargeable qui précise les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'État, notamment les pré-requis techniques et certificats électroniques.

S'ils le souhaitent, les candidats pourront prendre contact avec le 09 72 37 01 30 tous les jours ouvrés de 9h00 à 19h00 pour bénéficier d'une assistance technique dans l'accomplissement de ces opérations.

En cas d'allotissement, chaque lot doit obligatoirement faire l'objet d'un dépôt électronique. Il est toutefois possible de faire un dépôt électronique unique pour plusieurs lots à condition que l'identification des lots auxquels il est répondu soit possible et sans ambiguïté.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Les soumissionnaires sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait qu'ils devront au moins disposer d'un logiciel de navigation sur Internet. La disposition d'un outil de signature électronique n'est pas obligatoire.

Pour constituer son offre, le soumissionnaire devra transmettre des fichiers établis dans les formats informatiques suivants : fichiers PDF, RTF, ZIP, suite Microsoft Office, LibreOffice ou Open Office. Tout fichier informatique établi dans un format informatique différent sera déclaré nul et non avenu.

ATTENTION !

Tout fichier constitutif de l'offre devra être exempt d'un quelconque virus informatique et devra être préalablement traité, à cette fin, par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Il en est de même pour tout autre fichier échangé dans le cadre de cette procédure de marché public.

Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à un archivage de sécurité de tout fichier contenant un virus informatique. Dès lors, celui-ci sera réputé n'avoir jamais été reçu.

NB : L'attention des soumissionnaires est attirée sur la durée d'acheminement des plis électroniques volumineux. Le délai moyen de téléchargement peut varier en fonction de paramètres divers comme la capacité technique du matériel, le type de raccordement à internet, le trafic sur le réseau...

Dans la mesure où la date et l'heure de fin d'acheminement font foi lors de la remise d'une réponse dématérialisée, les soumissionnaires sont invités à intégrer des marges de manœuvre dans leur processus de réponse par voie dématérialisée.

Même si son offre à la présente procédure de marché public a fait l'objet d'une transmission électronique, le soumissionnaire s'engage, notamment dans le cas où son offre est retenue, à accepter la re-matérialisation conforme sous forme papier de tous les documents constitutifs à valeur contractuelle. A ce titre, il s'engage également à ce que la personne physique auteur de leur signature électronique procède à leur signature manuscrite sans procéder à la moindre modification de ceux-ci et les renvoie aux pouvoirs adjudicateurs sous cette forme. Il s'engage enfin à en accepter la notification, selon les procédés habituellement en cours, sous forme papier.

PROCEDURE DE SELECTION

Expertise France procèdera dans un premier temps à la vérification de l'admissibilité de la candidature. Expertise France procèdera ensuite à l'évaluation de l'offre technique par rapport aux prescriptions du cahier des charges selon les éléments suivants :

a) Evaluation technique: 70 points

NOTATION TECHNIQUE			70
Critère N°1	Mémoire technique		
	<ul style="list-style-type: none"> • Compréhension du Cahier des charges : analyse des objectifs, enjeux et contraintes de la mission ; 10 points • Approche méthodologique : stratégie proposée pour atteindre les résultats attendus ; 20 points 	30	
Critère N°2	Expertise proposée		
	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences et expériences avérées (plus de 05 ans) en droit des affaires et des sociétés (avec une occurrence en droit du travail et en fiscalité des organismes de la coopération internationale) (10 points) • Réactivité, proximité et capacité à assurer un suivi ponctuel ou urgent (10 points) • Expérience avérée (au moins une structure accompagnée) dans l'accompagnement d'une opération de transfert de personnel en emploi direct (20 points) 	40	

b) Evaluation financière : 30 points

Expertise France procédera ensuite à l'évaluation des offres financières des candidats en utilisant la formule suivante :

$$\text{Points offre soumissionnaire A} = \frac{\text{Montant de l'offre la moins disant}}{\text{Montant de l'offre du soumissionnaire A}} * 30$$

Expertise France attribuera le contrat au candidat dont l'offre aura obtenu la note globale (Note technique + note financière) la plus élevée.

Expertise France pourra si elle le juge nécessaire, ouvrir des négociations avec tout ou partie des soumissionnaires et conclura le contrat avec le candidat au regard des conclusions de ces négociations

VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Si un candidat souhaite avoir des renseignements complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier, il pourra déposer ses questions sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) avant la date limite de remise des offres.

IX. TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Expertise France s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Identité et coordonnées du responsable de traitement et de son représentant :

Expertise France

40, Boulevard de Port Royal

75005 Paris

Représentée par son Directeur Général,

Responsable de traitement opérationnel :

Le Département des Systèmes d'Information représenté par son Directeur

Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles :

informatique.libertes@expertisefrance.fr

Les fondements juridiques légitimant le ou les traitements correspondent aux c) et e) de l'article 6.1 du RGPD, à savoir que :

- Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle Expertise France est soumis ;
- Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi Expertise France ;

Les finalités du ou des traitements sont :

- La gestion et le suivi de la présente procédure de passation de marchés,
- La gestion et le suivi du marché public conclu.

Les destinataires ou catégorie de destinataires des données à caractère personnel sont exclusivement les personnels habilités de l'autorité contractante, des ministères et des opérateurs de l'Etat, en charge de la passation et de l'exécution du contrat, ainsi que de leurs prestataires d'assistance dans ses activités.

Durée de conservation : ces données sont conservées pendant toute la durée de passation et d'exécution du contrat, ainsi que durant la DUA applicable au contrat.

Conformément aux dispositions des articles 15 à 21 du RGPD, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement à ces informations qui les concernent. Elles disposent également d'un droit à la limitation du traitement et d'opposition à ce traitement pour des motifs légitimes. L'exercice des droits d'information et de tout autre exercice de droit des personnes concernées par les traitements mis en œuvre peuvent être effectués auprès du délégué à la protection des données d'Expertise France.

La personne dont les données à caractère personnel sont collectées dans le cadre de la présente procédure dispose d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

Expertise France s'engage à garantir la confidentialité des propositions qui lui sont adressées et veille à ce soit assurée la sécurité et le stockage de ces propositions.

X. VOIES ET DELAIS DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr.

Les candidats peuvent obtenir des renseignements sur l'introduction des recours auprès du Greffe du Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr.